



Élections générales au Synode; prise de connaissance

Proposition:

Le Synode prend acte des résultats des élections générales 2026.

Explication

Le Synode prend acte des résultats des élections générales (suppression de la compétence du Synode pour statuer sur les recours contre les élections et, par conséquent, leur validation avec l'entrée en vigueur de la loi sur les Églises nationales bernoises [RSB 410.11]; art. 23 al. 2).

Selon l'art. 5, al. 2 et l'art. 16, al. 3 du règlement interne du Synode du 9 juin 1999 (RLE 34.110), le Synode procède à l'assermentation des membres du Synode élus pour la nouvelle période de législature.

Les résultats des élections ont été publiés dans la circulaire d'octobre. Au moment de l'envoi au Synode, il n'est donc pas possible de communiquer au sujet d'éventuels recours.

Les noms des membres élus au Synode figurent dans le Répertoire des députées et députés au Synode; législature: 1^{er} novembre 2026 au 31 octobre 2030, qui a été envoyé à tous les membres du Synode.

Dans les 17 cercles électoraux (12 dans le canton de Berne, 4 dans le canton de Soleure et 1 dans la République et canton du Jura), 191 des 200 sièges ont pu être repourvus. Sont restés vacants:

Cercle électoral synodal du Jura (Bienne – Jura Bernois)	1 siège
Cercle électoral synodal du Seeland	3 sièges
Cercle électoral synodal du Haut-Emmental	1 siège
Cercle électoral synodal de Thoun	3 sièges
Cercle électoral synodal d'Interlaken-Oberhasli	1 siège

Les élections complémentaires au sein de l'Église nationale réformée évangélique du canton de Berne auront lieu en automne 2027. On se référera à ce sujet au règlement sur les élections au Synode du 4 décembre 2018 (RLE 21.220).